

Conseil municipal
7^{ème} délibération : 07/12/2020

L'an deux mille vingt, le sept Décembre, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Sandrine GELOSO, Magali HILAIRE-GINDRO, Bénédicte MONTEILHET, Olivier MAURAND, Ludovic BOULLAULT, Emmanuel FLEUROT(par visio), Romain POLIO, Paul CRETIN), Pierre BRONGNIART, Sébastien BINETRUY.
Absent excusé : M. Olivier NOIR

Secrétaire : Madame Sandrine GELOSO

Ordre du jour :

- **OUVERTURE APPEL D'OFFRES - AMENAGEMENT DU VILLAGE :**

Le maire informe la Conseil Municipal que la Commission Travaux à retenue l'offre de l'entreprise STPI pour les travaux d'aménagement de trottoirs – Sécurisation de la Commune (tranche ferme : RD, chemin école et entrée de la Commune/ Tranche Optionnelle : rue de l'école, rue de la Mairie et place de la Mairie), au montant de 237 485.00 € H.T, soit 284 982.00 € TTC.

L'entreprise STPI a été choisie par la Commission Travaux pour :

- Sa rapidité de démarrage des travaux : semaine n° 2
- Son délai de travaux : 9 semaines pour la TF et 7 semaines pour la TC.
- Sa capacité à réaliser tous les travaux elle-même, sans sous traitance.

- **VALIDATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – SUBVENTIONS :**

Pour ces travaux, il sera nécessaire de demander des subventions notamment l'Aide Départementale (AD), mais également une subvention sur les bordures de trottoirs et amendes de police, ainsi que la DETR pour les éléments de sécurité et de signalisation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VALIDE les travaux programmés pour un montant de 237 485.00 € HT soit 284 982.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Aide Départementale

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la pose de bordures de trottoirs

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR dans le cadre de l'aménagement de sécurité et de signalisation.

- **RENOUVELLEMENT CONVENTION MAGNUS :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler la convention Assistance Informatique sur la suite logiciel E-MAGNUS avec INGENIERIE 70 et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance.

- **RENOUVELLEMENT ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler la convention d'adhésion à l'Agence départementale INGENIERIE 70 pour la compétence Droits des Sols et autorise le maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires s'y rapportant.

- **MAINTIEN POUVOIR DE POLICE :**

Le Conseil municipal vote par 9 voix pour et 1 abstention pour garder le maintien du pouvoir de police par le Maire concernant l'Habitat et le Stationnement.

- **PLAQUE DE RUE HABITAT 70 :**

Il faudra relancer HABITAT 70 pour installer la plaque de rue – concernant le nom de la rue.

- **DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC VILLAGE EN LED :**

Un devis a été effectué par l'entreprise HAFELLI pour un montant de 15 360 € H.T.
Le Conseil Municipal approuve ce devis par 8 voix pour et 2 abstentions.

- **ASSIETTE DES COUPES EX : 2021/2022**

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes dans les parcelles N° 1aj, 9r, 28af et 29af.

- De vendre en bloc les produits des parcelles n° 9r, 28af et 29af.
- De partager non façonné aux affouagistes le bois de chauffage dans la parcelle n° 1aj.

Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

Délai d'abattage des futaies : 31/12n si vente 1^{er} semestre n, 15/03+1 si vente 2^o semestre n.

En cas d'arbres fourchus, une seule branche est vendue.

Garants des bois : MM. BOULLAULT Ludovic, CRETIN Paul, POLIO Romain.

Délai d'exploitation :

AFFOUAGE coupe 1aj : Début de la coupe : 01/11/2021

Fin d'abattage : 15/04/2025

Fin de vidange : 31/10/2022

- **TRAVAUX ONF - Année 2021 :**

Les travaux effectués par l'ONF seront le nettoyage de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements Parcelle 17j partie A et B.

Devis des travaux 1 533.00 € H.T soit 1 686.30 € TTC

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

- **PRIX DE L'AFFOUAGE AN. 2020/2021 :**

L'affouage sera réalisé dans la Parcelle N° 3 - après la Goutte – Branchages

Le prix fixé est de 75 € la portion

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

- **ACHAT DES PARCELLES BOISEES :**

Relancer le Notaire Maître ACHARD et VICHARD-LECHAT de RIOZ afin qu'il établisse les documents nécessaires pour valider cet achat.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Le devis de la Société « SARL Les Premières Feuilles » de Misserey-Salines est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal pour élaguer le tilleul pour un montant de 1 240.00 € TTC

Suite à la demande de M. BAS Ludovic, la commune prendra en charge l'aménagement de l'entrée du chemin, partie communale.

La Société DEMOULIN doit tenir informer Ludovic BOULLAULT pour le remplacement des végétaux, par contre toujours sans nouvelles des fissures dans le terrain.

Envoyer un courrier au Cabinet Vétérinaire que sans bon de commande de la mairie, les factures ne seront pas prises en compte.

La facture du 20/10/2020 d'un montant de 35.00 € ne sera pas prise en compte par la commune.

* Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le stationnement d'un food truck de pizza, mais prévenir qu'il doit avoir l'électricité.

* Devis pour réfection de la toiture de l'église de la Société Toiture de Franche Comté pour la somme de 6 393.70 € H.T

Le Conseil Municipal demandera un nouveau devis par une autre entreprise.

Devis pour bornage de M. COTE DERNIER pour un montant de 1 287.19 € H.T

Faire un courrier à M. COTE DERNIER pour lui signifier que le devis pour la réalisation des documents d'arpentage concernant l'alignement, référence cadastrale Section A n° 1351, est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. COTE DERNIER devra prendre contact avec le géomètre pour une date d'intervention.

* Afficher horaire et établir un panneau concernant le bac à verre.

* Les Vergers de sauvegarde subventionnés à 70 % la mise en place d'arbres fruitiers, le Conseil Municipal est d'accord pour ce projet et un dossier sera établi.

* LA PIVE – Adhésion à la Pive pour 0.10 cts /habitants, le Conseil municipal est d'accord sur le principe pour la somme de 50 €, approbation par 9 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

